

## ARRÊTÉ N° 2024-594

### DIRECTION DES RELATIONS PUBLIQUES, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE

#### FESTIVAL SAVEURS AU JARDIN REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT ET MODIFICATION EXCEPTIONNELLE DES HORAIRES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DU PARC DE LA TOUR.

---oOo---

Le Maire de SAINT-CYR-SUR-LOIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212.1 à L.2213.1 et L.2213.2,

Vu le code de la Route et les textes pris pour son application,

Considérant que la ville organise un marché gourmand intitulé « Festival Saveurs au jardin » le **dimanche 5 mai 2024** entre 10 h 30 et 18 h 00 dans le parc littéraire de la Tour.

Considérant que cette manifestation va concerner un grand nombre de personnes.

Sur proposition de Madame la Directrice Générale des Services de la commune,

## ARRÊTE

### ARTICLE PREMIER

Le dimanche 5 mai 2024 entre 10 h 30 et 18 h un marché gourmand se tiendra dans le parc de la Tour au 24/26 rue Victor Hugo à Saint-Cyr-sur-Loire.

### ARTICLE DEUXIEME

Les exposants qui participeront à ce marché seront présents dès 7 h 30 pour installer leurs stands dans le parc de la Tour et resteront jusqu'à 19 h pour désinstaller.

.../...

Hôtel de ville

Parc de la Perraudière - BP 50139 - 37541 SAINT-CYR-SUR-LOIRE CEDEX

02 47 42 80 00 / info@saint-cyr-sur-loire.com

[www.saint-cyr-sur-loire.com](http://www.saint-cyr-sur-loire.com)

## **ARTICLE TROISIEME**

Afin de faciliter l'installation des exposants participant à cette manifestation, la circulation sera interdite entre **7 h 30 et 10 h 30** rue Victor Hugo dans sa partie comprise entre les rues de la Moisanderie et Verdun et rue de la Moisanderie dans sa partie comprise entre le commencement des murs du parc de la Tour rue Louis Blot et la rue Victor Hugo,

Il en sera de même entre **18h et 20h** afin de permettre aux exposants de pouvoir ranger leurs emplacements.

Un panneau « route barrée » sera placé dans la rue Victor Hugo au niveau de son intersection avec la rue de la Moisanderie et un panneau rue de la Moisanderie au niveau de son intersection avec la rue Louis Blot,

L'accès des véhicules d'incendie et de secours, ainsi que celui des services techniques sera toutefois réservé.

## **ARTICLE QUATRIEME**

Le stationnement sera interdit ce jour-là entre 7 h 30 et 20 h 00 rue Victor Hugo dans sa partie comprise entre la rue de la Moisanderie et l'intersection avec l'impasse, au niveau du 33 rue Victor Hugo.

## **ARTICLE CINQUIEME**

Le Parc de la Tour sera fermé au public du jeudi 2 mai 2024 à partir de 8 h 00 jusqu'au dimanche 5 mai 7 h 30 et du dimanche 5 mai 18 h 00 jusqu'au lundi 6 mai à 17 h 00, afin de sécuriser le site pendant le montage puis le démontage du matériel municipal par les équipes techniques.

## **ARTICLE SIXIEME**

La signalisation correspondant à ces interdictions sera mise en place, conformément à la réglementation en vigueur par les services municipaux.

## **ARTICLE SEPTIEME**

Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

## **ARTICLE HUITIEME**

- Madame la Directrice Générale des services de la Ville,
- Madame le Directrice Départementale de la Sécurité Publique,
- Les agents placés sous leurs ordres,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

.../...

Une ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur des Services Techniques et de l'Aménagement,
- Madame la Responsable de la Police Municipale,
- Monsieur le Chef du Commissariat de secteur de Police Nationale de Tours Nord,
- Monsieur le Chef du Centre de secours principal de Tours Nord,
- Mesdames CHAFFIOT et GASNAULT, Correspondantes de la Nouvelle République du Centre-Ouest.

Il sera en outre, transcrit sur le registre des arrêtés de la commune.

Fait à Saint-Cyr-sur-Loire, le vingt-quatre avril deux mille vingt-quatre.

**Pour le Maire absent,  
Le Cinquième Adjoint**



**Fabrice BOIGARD.**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification, de son affichage et de sa transmission aux services de l'Etat chargés du contrôle de la légalité.

**ACTE ADMINISTRATIF EXÉCUTOIRE LE**

**26 AVR. 2024**

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte,

**Pour le Maire absent,  
Le Cinquième Adjoint**



**Fabrice BOIGARD.**